

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 02 ET 3 OCTOBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ASSESTU È PRULUNGAMENTU DI A VIA LATIRALI DI
L'ANZIANA RD 55 IN A TRAVIRSATA DI L'IPERCENTRU
DI PURTICHJU È DI A VASCA DI RIGULAZIONI
ASSUCIATA**

**AMÉNAGEMENT ET PROLONGEMENT DE LA CONTRE-
ALLÉE DE L'EX-RD 55 DANS LA TRAVERSÉE DE
PURTICHJU HYPERCENTRE ET DU BASSIN DE
COMPENSATION ASSOCIÉ**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet d'aménagement et de prolongement de la contre-allée de l'ex-RD 55 dans la traversée de Purtichju hypercentre et du bassin de compensation associé, ainsi que la convention de financement à conclure avec la commune de Grussetu à Prugna.

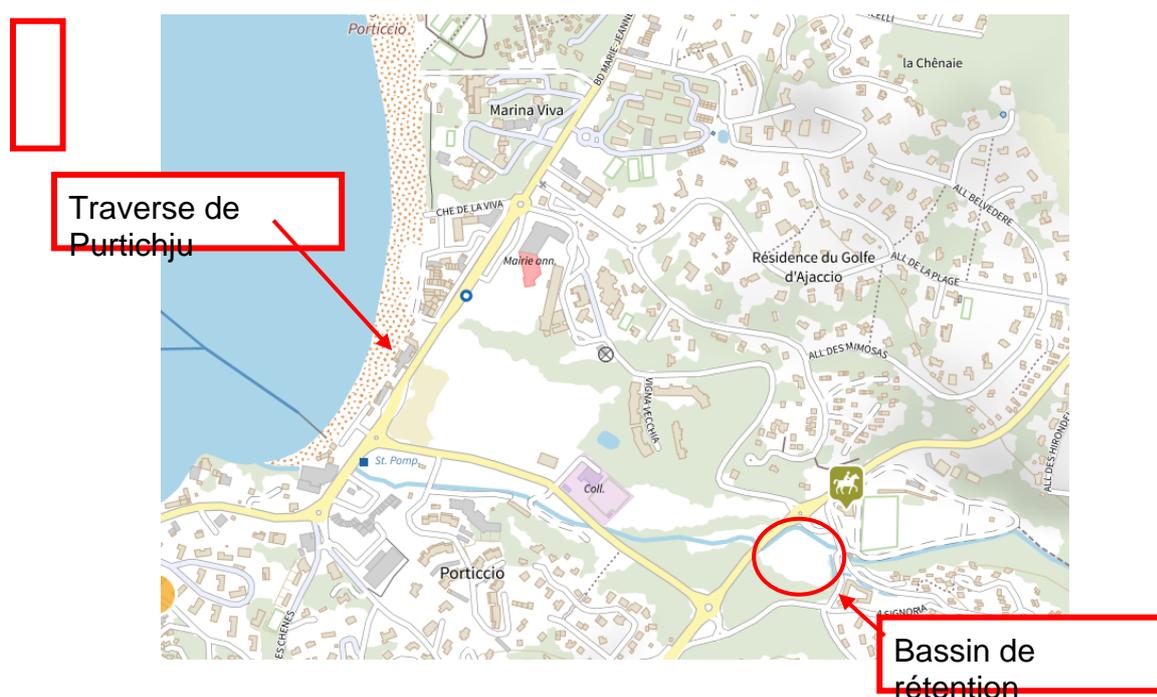
I - OBJET DE L'OPÉRATION

Le projet d'aménagement de la traverse de Purtichju a fait l'objet d'une première tranche de travaux qui a été réalisée en 2012 par l'ex-Département du Pumonti.

La poursuite de ces travaux a nécessité de mener différentes procédures réglementaires et environnementales qui sont désormais finalisées : Dossier d'Enquête Publique, Dossier Loi sur l'Eau, demande d'examen au cas par cas.

L'opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral n° 2A-2017-12-12-006 en date du 12 décembre 2017.

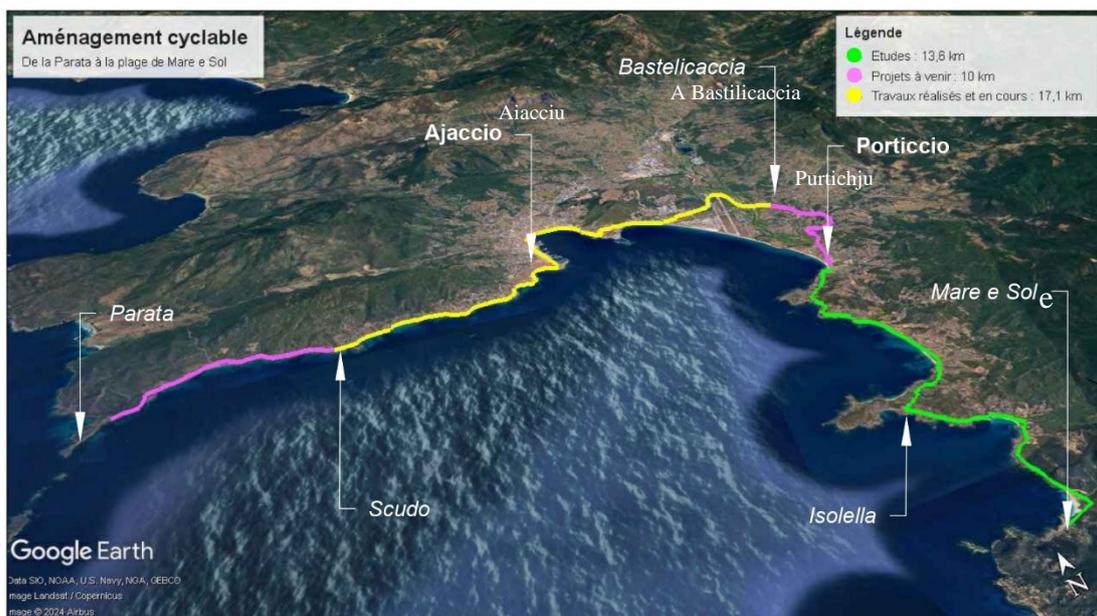
Aussi, les études de prolongement et d'aménagement de la contre-allée sur 250 m avec la création d'une zone de stationnement longitudinale sécurisée et d'une voie cyclable, ainsi que la réalisation d'un bassin de rétention ont pu être relancées et sont en cours de finalisation.



Le projet d'aménagement et de prolongement de la contre-allée de l'ex-RD 55 dans la

traversée de Purtichju hypercentre et du bassin de compensation associé s'inscrit en outre dans un projet global de continuité cyclable et piétonne et de promotion de l'usage des mobilités actives autour du golfe d'Aiacciu porté par la Collectivité de Corse.

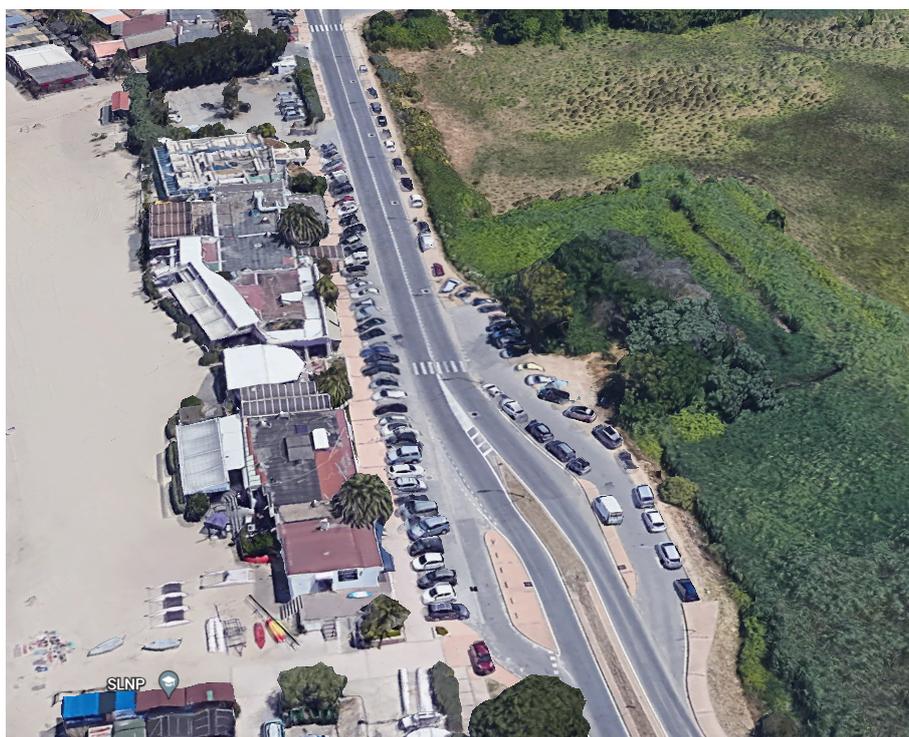
Un itinéraire cyclo-piéton d'environ 40 km, à différents stades d'avancement (études, travaux en cours, travaux réalisés, ...), permettra d'assurer une liaison entre les communes d'Aiacciu, A Bastilicaccia, Cavru, Grussettu è Prugna-Purtichju, Albitreccia, Pitrusedda et Coti Chjavari.



II - SITUATION ACTUELLE

Purtichju est une zone balnéaire très fréquentée en période estivale. La zone du projet est une zone non aménagée de la traversée de Purtichju.

Les aménagements actuels sont inachevés et dans un état dégradé.



La zone d'étude, est située en plein cœur du centre de Purtichju sur l'ex-RD 55 entre les PR 3+420 et PR 3+630.

Sont desservis dans ce secteur, depuis l'ex-RD 55, des zones commerciales importantes, les accès au littoral et les équipements publics suivants : le centre administratif incluant la mairie annexe, l'école maternelle et élémentaire, ainsi que le collège...

De plus, l'ex-RD 55 entre les PR3+200 et PR3+420 ayant déjà fait l'objet d'une réhabilitation, il apparaît opportun de prolonger ces aménagements jusqu'au giratoire ex-RD 55/Collège de Purtichju.



III - OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- Finaliser l'aménagement
- Créer un cheminement piéton sécurisé sur l'ensemble de la traverse,
- Sécuriser le stationnement par la création de 2 contre-allées,
- Remettre en état la chaussée,
- Créer un itinéraire cyclable dédié,
- Prolonger les aménagements paysagers
- Limiter les risques d'inondation par la réalisation d'un bassin de compensation (prévu dans le dossier réglementaire relatif à la loi sur l'eau)

IV - AMÉNAGEMENT PROJETÉ

L'aménagement de la traverse de Purtichju consiste à prolonger les contre-allées existantes de part et d'autre de l'ex-RD 55 pour créer des zones de stationnement sécurisées, recalibrer l'ex-RD 55 avec l'aménagement d'un terre-plein central végétalisé dans la continuité de celui existant, créer des cheminements et traversées piétons sécurisés : trottoirs, plateaux surélevés.

L'aménagement projeté de la traverse de Purtichju a les caractéristiques suivantes :

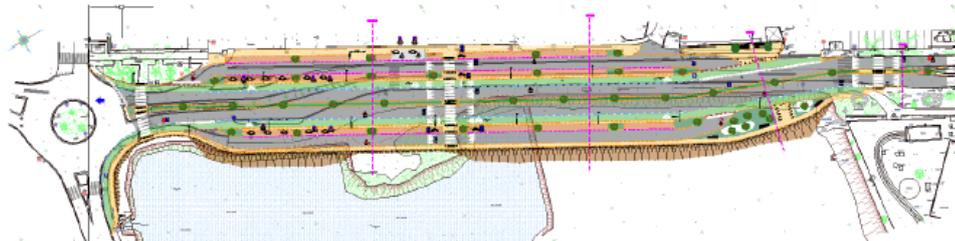
- Les voiries centrales et contre-allées auront une largeur minimum de 3,5 m et seront revêtues d'enrobé.
- Un terre-plein central végétalisé est prévu entre les 2 voiries centrales afin d'assurer une continuité dans l'aménagement paysager et de permettre une traversée piétonne sécurisée.
- Les pistes cyclables unidirectionnelles auront une largeur de 2 m et seront séparées de la voirie par une bordure type SV.

- Les cheminements piétons sont prévus en revêtement béton coloré et séparés de la chaussée par une bordure de type T2.
- 2 plateaux surélevés seront implantés sur l'ensemble de l'aménagement pour réduire les vitesses pratiquées et sécuriser les traversées piétonnes.
- Les zones de stationnement gratuit sont prévues en sable stabilisé.

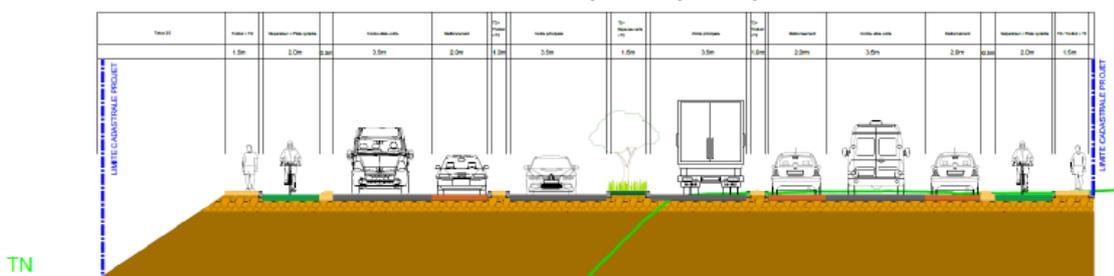
Aménagement existant



Aménagement projeté



Coupe de principe



Le remblaiement de la zone inondable nécessaire à la réalisation de l'aménagement sera compensé par la création d'un bassin de compensation de 12 600 m³ situé le long de l'ex-RD 55b.

Aménagement existant



Aménagement projeté



V - COÛT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à près de **2 000 000 €HT**, soit un montant total arrondi de **2 200 000 €TTC** (cf. détail ci-après).

Aménagement traverse de Purtichju	Total HT
Lot 1 Terrassement-VRD	1 056 031 €
Lot 2 - Enrobés	152 913,80 €
Lot 3 - Signalisation	52 080 €
	1 261 024,80 €

Bassin de compensation	Total HT
Lot 1 Terrassement	738 089 €

TOTAL HT	1 999 113,80 €
TVA 10%	199 911,38 €
TOTAL TTC	2 199 025,18 €

Aussi, il vous est proposé d'affecter un montant de 2 200 000 € sur une opération nouvelle **1121-327**.

VI - FINANCEMENT

En application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, il est proposé la participation communale pour les prestations suivantes :

- Les travaux de réalisation des contre-allées et places de stationnements seront cofinancé par la commune
- Les travaux de revêtement de la voirie principale sont financés à 100 % par la Collectivité de Corse
- L'assainissement pluvial est cofinancé par la Collectivité de Corse.
- Les travaux de trottoirs sont cofinancés par la commune.
- Les travaux type mobilier, gardes corps, barrière de villes sont cofinancés par la commune.

Conformément aux dispositions de la délibération susvisée, le taux de participation de la commune est fixé à 30 % au vu de sa population :

<u>POPULATION DE LA COMMUNE</u> (Population DGF)	<u>TAUX COMMUNAL</u>
< à 300 habitants	0 %
300 à 600	5 %
600 à 1 100	10 %
1 100 à 1 700	15 %
1 700 à 2 500	20 %
2 500 à 10 000	30 %
10 000 à 15 000	40 %
> 15 000 habitants	45 %

Extrait de la délibération n° 19/233 AC

La répartition financière s'établit en conséquence comme suit :

Aménagement traverse de Porticcio	Total HT	Répartition financière	
		CDC	Commune
Lot 1 Terrassement-VRD	1 056 031,00 €	786 710,80 €	269 320,20 €
Lot 2 - Enrobés	152 913,80 €	126 025,40 €	26 888,40 €
Lot 3 - Signalisation	52 080,00 €	43 105,50 €	8 974,50 €
	1 261 024,80 €	955 841,70 €	305 183,10 €

Bassin de compensation	Total HT	Répartition financière	
		CDC	Commune
Lot 1 Terrassement	738 089,00 €	516 662,30 €	221 426,70 €

		Répartition financière	
		CDC	Commune
TOTAL HT	1 999 113,80 €	1 472 504,00 €	526 609,80 €
TVA 10%	199 911,38 €	147 250,40 €	52 660,98 €
TOTAL TTC	2 199 025,18 €	1 619 754,40 €	579 270,78 €

La répartition financière détaillée des travaux est présentée lot par lot en annexe au présent rapport.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement et de prolongement de la contre-allée de l'ex-RD 55 dans la traversée de Purtichju hypercentre et du bassin de compensation associé en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération tels que joint en annexe, ainsi que son financement tel que décrit dans le

présent rapport, pour un montant total de **2 000 000 € HT**, soit **2 200 000 € TTC** ;

- **D’AFFECTER** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- **D’APPROUVER** la répartition financière suivante en ce qui concerne l’opération :
 - Collectivité de Corse : **1 472 504 € HT**
 - Commune de Grussetu è Prugna : **526 609 € HT**
- **D’AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d’entretien et de financement avec la commune de Grussetu è Prugna.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.